

nous constatons que notre allocation d'ancien combattant tombe à \$20, ce qui nous donne un maximum de \$60 par mois.

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député a débuté avec de très bonnes intentions sans doute, mais en consignait par lecture une lettre au compte rendu il enfreint le Règlement s'il n'en donne pas la source. Il sait qu'il ne doit pas lire de documents, lettres ou télégrammes, à moins d'être prêt à en révéler la source. Peut-être, avant mon retour au fauteuil, avait-il révélé le nom de l'auteur de la lettre qu'il est en train de citer.

M. Patterson: Je regrette, monsieur l'Orateur, que vous ayez jugé nécessaire de me rappeler les exigences du Règlement, car la lettre en question est adressée au rédacteur du *Sun* de Vancouver et porte la signature "Ancien combattant". L'auteur signale qu'en raison de la maigre pitance dont doivent se contenter ces hommes, ils ne peuvent se procurer les articles de première nécessité et, faute de vêtements convenables, ils ne peuvent assister aux exercices religieux, le dimanche. L'auteur de la lettre prie les députés d'appuyer à Ottawa les demandes de ces gens.

M. J. A. MacLean (Queens): Monsieur l'Orateur, comme la plupart des anciens combattants du pays, j'ai été fort heureux de voir cette résolution au *Feuilleton*, il y aura trois mois demain. Cependant, il y manquait quelque chose; elle ne mentionnait aucune mesure spéciale sauf les deux bills qui seront déferés au comité lorsqu'on l'aura institué.

Quoi qu'il en soit, la phrase que contient la résolution et qui se lit ainsi:

...ainsi que de toute autre mesure législative relative aux affaires des anciens combattants qui peut être déferée à l'occasion audit comité;

a laissé espérer à la plupart des anciens combattants, tout particulièrement aux anciens combattants de la première Grande Guerre, que durant la présente session, le Gouvernement avait l'intention de présenter des modifications aux autres mesures concernant les anciens combattants, mesures dont s'occuperait ce même comité.

A mesure que le temps passait, il est devenu de plus en plus évident que les attributions du comité ne seraient pas étendues et qu'en outre, cette phrase perdrait probablement tout sens en ce qui a trait à d'autres mesures. A cela s'ajouterait la déception d'apprendre que ledit comité serait un comité spécial pour la durée de la présente session et non un comité permanent. Selon moi, il est important que la Chambre ait un comité permanent des affaires des anciens combattants. Somme toute, il existe peut-être au Canada un million et demi d'anciens combattants de quatre guerres, d'anciens combattants qui ont servi sur différents

théâtres de guerre dans diverses circonstances, et il est très difficile de rédiger une mesure qui puisse s'interpréter de façon à être juste pour tous. Par conséquent, monsieur l'Orateur, je tiens à dire que je suis déçu que ce comité ne possède pas de mandat suffisant pour lui permettre d'examiner une mesure additionnelle dont le Gouvernement, espérait-on allait saisir le Parlement au cours de la présente session.

Je n'ai pas l'intention de violer le règlement en discutant par le menu la mesure qui, à mon avis, aurait dû être présentée au cours de la présente session, puis déferée au comité en question. Je termine donc mes observations en exprimant l'espoir que nous pourrions traiter certains de ces sujets lors de l'examen des crédits du ministère au comité plénier. La question pourra alors être débattue plus à fond si, d'ici là, le ministre ne fléchit pas et décide d'apporter d'autres modifications à certaines de nos lois actuelles à l'égard des anciens combattants. L'ensemble des anciens combattants du pays espéraient que des modifications de ce genre seraient présentées.

M. Colin Cameron (Nanaïmo): Monsieur l'Orateur, plusieurs députés ont signalé avec mélancolie que la fin de la première Grande Guerre remontait à 35 ans. Je dis "mélancolie" parce que ceux d'entre nous qui ont participé à ce conflit se rendent ainsi compte qu'ils vieillissent.

Ce midi, je me suis promené le long d'un petit chemin qui fait le tour des édifices du Parlement. Si le ministre des Travaux publics (l'honorable M. Winters) était présent, je lui dirais ce que je pense de l'état de ce sentier. Il y a près de 40 ans,—39 ans pour être précis,—j'ai parcouru cette promenade alors que j'étais de passage ici avant de partir pour l'Europe durant la première Grande Guerre. Ces derniers jours, sachant que nous serions saisis de la présente résolution, je me suis demandé ce qu'il faudrait vraiment dire pour convaincre les membres de la Chambre de la dette de reconnaissance qu'ils doivent à ceux qui, ayant participé à la première Grande Guerre, vivent encore. Il n'en reste pas beaucoup. Un certain nombre d'entre nous, plus par chance qu'à la suite de conseils éclairés, peuvent s'abstenir de demander à la population l'aide voulue pour vivre de façon convenable. Un grand nombre cependant sont dans cette obligation.

Voici ce que je soutiens, monsieur l'Orateur. Un pays tel que le Canada en 1954,—il est bien différent de ce qu'il était en 1914,—n'a aucune excuse pour traiter les survivants parmi les anciens combattants de 1914 avec lésinerie, hésitation ou parcimonie. Je n'affirme pas que ceux qui ont quitté le Canada à l'été de 1914 ou de 1915,—époque si loin-